



GARANTIE ET SERVICE

Depuis 1731, la marque ZWILLING est synonyme de qualité. En plus de la garantie légale, Demeyere CommV, Atealaan 63, 2200 Herentals, Belgique accorde aux acheteurs, en tant que premier acheteur, une garantie du fabricant pour la **série ZWILLING ENFINIGY et XTEND**, conformément aux conditions suivantes :

2 ans sur : tous les produits de la séries ENFINIGY et XTEND

Les batteries fournies avec l'appareil ou livrées séparément sont couvertes par une garantie d'un an à compter de la date d'achat de l'appareil ou de la batterie. Cette limitation de la durée de garantie est due à l'usure typique et à la durée de vie limitée des accumulateurs. Pendant cette période, ZWILLING garantit que l'accu est exempt de tout défaut de matériel ou de fabrication qui pourrait entraver considérablement son fonctionnement. Sont notamment exclus de la garantie les dommages dus à une mauvaise utilisation, à un stockage inapproprié ou à une utilisation non conforme à l'usage prévu, les pertes naturelles de capacité dues à une utilisation normale, les dommages dus à des causes extérieures (par exemple chute, humidité, surchauffe).

Les droits découlant de la garantie légale ne sont pas limités par la présente garantie.

La période de garantie commence à la date d'achat. La garantie est valable dans les pays de l'Union européenne dans lesquels le produit a été acheté auprès d'un revendeur et n'est pas réactivée ou prolongée par une prestation de garantie exécutée.

Pour bénéficier des prestations de garantie, il convient de faire valoir son droit à la garantie auprès de ZWILLING dans un délai d'un mois après l'apparition d'un défaut de matériel et/ou de production, en présentant le justificatif d'achat original. La preuve d'achat originale doit indiquer, outre la date d'achat, le prix d'achat et le vendeur.

Pour le traitement d'un cas de garantie, ZWILLING recommande, après l'achat, d'enregistrer le produit acheté sur le site Internet zwilling-activate.com/electrics.

Sur le site Internet susmentionné, vous pouvez notamment télécharger votre preuve d'achat originale et profiter d'une offre supplémentaire attrayante pour les clients enregistrés.

En cas de défaut avéré de matériel et/ou de production pendant la période de garantie, ZWILLING décidera, après examen préalable, si le produit sera remis en état ou remplacé gratuitement. ZWILLING se réserve le droit de livrer un produit de remplacement identique ou de construction similaire.

Ne sont pas couverts par la garantie les éléments de l'appareil qui s'usent dans le cadre d'une utilisation conforme à l'usage prévu et les dommages dus à une utilisation non conforme à l'usage prévu ou à une manipulation non conforme. En outre, la garantie ne s'applique pas en cas de défaut d'entretien et/ou de maintenance, d'ouverture inappropriée par des personnes non autorisées par ZWILLING, d'utilisation de pièces de rechange autres que celles d'origine, de dommages dus à des influences extérieures telles que le feu, l'eau, etc. et d'utilisation commerciale. Si l'aptitude à l'utilisation n'est que peu affectée, aucun cas de garantie n'est prévu.

Si les conditions d'un cas de garantie ne sont pas remplies, il est possible de demander au centre de service si une réparation payante peut être effectuée.

En cas de recours à la garantie ou pour toute question relative au service après-vente et à la réparation, veuillez vous adresser à un centre de service après-vente agréé par ZWILLING ou à l'un des magasins ZWILLING.

Demeyere Comm.V. - Electro After Sales Service

[Email: service@demeyere.be](mailto:service@demeyere.be)

Tel: +32 14 357 347